

## ARRÊTÉ N° 2024\_444

### PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'INFORMATION ET DE SÉLECTION D'APPEL À PROJET SOCIAL OU MÉDICO-SOCIAL POUR LA CRÉATION D'UN SERVICE EXERÇANT DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (MAESF)

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.313-1 et 3 et son article R.313-1 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'avis d'appel à projets pour la création dans le département d'un service exerçant des mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF) publié sur le site internet du Département le 16 juillet 2024 ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

#### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Sont désignés pour être membres permanents avec voix délibérative de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social instituée auprès du président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en application de l'article L.313-3 susvisé :

1°) Présidence de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social :

- **Titulaire** : Mme Nadia Azoug vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, chargée de l'enfance, représentant M. le Président du Conseil départemental

- Suppléant : M. Stéphane Blanchet, vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, chargé de l'autonomie, représentant M. le Président du Conseil départemental

2°) Représentants du Département de la Seine-Saint-Denis :

- **Titulaire** : Mme Eve Robert, directrice générale adjointe du pôle solidarité
- Suppléant: M. Luc Lambert, directeur général adjoint du pôle solidarité
  
- **Titulaire** : Mme Myriam Bouali, directrice de l'enfance et de la famille
- Suppléante : Mme Elodie Seven, directrice de l'autonomie
  
- **Titulaire** : Mme Lucie Debove, directrice adjointe de l'enfance et de la famille
- Suppléante : Mme Léonor Cortes, directrice adjointe de l'autonomie

3°) Représentants des usagers :

- **Titulaire** : Mme Dalila Noomane, présidente de l'association Les fleurs d'Aurore
- **Titulaire** : M. Joaquin Mouchonniere, CFE-CGC
- **Titulaire** : Mme Amandina Adjibi, présidente de l'association Essor 93
- **Titulaire** : M. Lucien Bouis, trésorier de l'UDAF 93

**ARTICLE 2.** - Le mandat des membres permanents de la commission mentionnés à l'article premier est de trois ans.

**ARTICLE 3.** - Sont désignés pour être membres non permanents avec voix consultative de la commission d'information et de sélection d'appel à projet social ou médico-social instituée auprès du président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'appel à projets pour la création d'un service exerçant des mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF).

1°) Représentants des associations gestionnaires :

- **Titulaire** : Mme Marie-Claude Plottu, présidente du réseau Idée 93
- **Titulaire** : M. Tekwfek Youyou, directeur DITEP Angela Davis, La Mayotte
- Suppléant : M. Gabriel N'Gnama, directeur du développement, La Mayotte

2°) Personnalités qualifiées

- **Titulaire** : Mme Flora Autefage, directrice adjointe de la direction de la prévention et de l'action sociale
- Suppléant : M. Antoine Gola, chef de service adjoint du service hébergement logement.
- **Titulaire** : Mme Florence Almasan, responsable de la mission vulnérabilité direction de la vie sociale – service social départemental du Val d'Oise

3°) Représentants des usagers :

- **Titulaire** : M. Sofiane Bouaksa, tiers digne de confiance

4°) Représentants de l'administration départementale :

- **Titulaire** : Mme Blandine Desert, cheffe de service adjointe de l'aide sociale à

- l'enfance
- **Titulaire** : M. Nicolas Frayssinet, responsable du pilotage de l'offre d'accueil
  - **Titulaire**: Mme Clélie Pellottiero, cheffe de service adjointe de l'aide sociale à l'enfance

**ARTICLE 4.** - Sont désignés en qualité d'instructeurs de l'appel à projets pour la création d'un service d'accompagnement des tiers dignes de confiance et auditeurs auprès de la commission d'information et de sélection d'appel à projets social et médico-social instituée auprès du président du Conseil départemental pour cet appel à projets :

- **Titulaire** : M. Jean-Michel Bocquet, conseiller technique ASE
- **Titulaire** : Mme Lucie Revidon, assistante de gestion chargée de la tarification
- **Titulaire** : Mme Soraya Cheikh, assistante de gestion chargée de la tarification
- **Titulaire** : Mme Marina Rolland, chargée de suivi prévention parentalité
- **Titulaire** : Mme Béatrice Monthurel, assistante de gestion chargée de la tarification

**ARTICLE 5.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 6.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le